

Reddition de comptes 2025-2026

1. Informations générales

Titre du projet : Initiative de défense et de promotion des politiques publiques de lutte contre le tabagisme et le vapotage (CQCT)
Bénéficiaire : Association des intervenants en dépendance du Québec
Responsable du projet (nom et adresse courriel) : Sandhia Vadlamudy ; svadlamudy@aidq.org
Montant octroyé : 393 975 \$
Montant versé : 0 \$
Montant à verser : 393 975\$
Période financière visée : 1^{er} juillet 2025 au 31 mars 2026 (9 mois)

2. Résumé financier global

Catégories budgétaire	Budget prévu	Dépenses réelles	Écart (+/-)	Explications des écarts
Ressources humaines : Salaires / Avantages sociaux / Charges sociales	295 710 \$	301 270 \$	(5 560) \$	
Honoraires professionnels / Sous-traitance justifiée	25 721 \$	12 846 \$	12 876 \$	
Matériel / Équipement	3 938 \$	4 169 \$	(231) \$	
Déplacements / Communication / Location d’espace ou de matériel spécialisé	27 000 \$	28 817 \$	(1817) \$	
Frais administratifs (jusqu’à un maximum de 15%)	41 606 \$	41 606 \$	0 \$	
Frais de recherche (jusqu’à un maximum de 27 %) pour les subventions universitaires				
Autres dépenses (préciser)				
Total	393 975 \$	388 707 \$	5 268 \$	L'excédent au 31 mars 2026 (5268 \$) a été reporté afin de couvrir les frais découlant de la campagne d'affichage effectuée à Ottawa en avril 2026.

Brève description des activités

Mentionnons d’emblée que la dernière année financière (2025-2026) du projet de la CQCT s’est déroulée sur neuf mois au lieu de douze en vertu de la demande du MSSS de l’enligner avec celle des autres projets, soit du 1er avril au 31 mars (plutôt que du 1er juillet au 30 juin). Or, afin de se conformer à la lettre de confirmation de la subvention 2025-2026, le bilan détaillé des activités de la CQCT porte sur les activités réalisées entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026 (soit trois mois couverts par la subvention 2024-2025).

La CQCT a amorcé l’année 2025-2026 armée d’un nouvel engagement du Parti Libéral du Canada qu’elle a pu obtenir dans le cadre des élections fédérales du printemps 2025, à l’effet que les Libéraux comptent protéger les jeunes contre le vapotage en instaurant des restrictions sur les saveurs, une mesure revendiquée par la CQCT à travers diverses activités depuis au moins six ans. Selon la CQCT, sans cette mesure, il demeure difficile de protéger la jeunesse québécoise contre le marketing des produits de vapotage, la dépendance à la nicotine chez les jeunes et tous les dommages à la santé provoqués par le vapotage – d’où la concentration de ses énergies sur l’obtention d’une interdiction fédérale. En partenariat avec d’autres groupes de santé et d’experts en cessation tabagique et en pédiatrie, la CQCT a coordonné et a participé à diverses initiatives cherchant à faire contrepoids aux campagnes et messages trompeurs de l’industrie visant à empêcher la finalisation du règlement proposé par Santé Canada en 2021, notamment en interpellant les élus et surtout la ministre fédérale de la Santé.

Ces initiatives incluent des affiches publicitaires qui contiennent un « compteur » chiffrant le nombre d’élèves du secondaire ayant commencé à vapoter au Canada depuis la nomination de cette dernière. Ces affiches, de même que les actions médiatiques les entourant, cherchaient à communiquer au public et aux élus la pertinence et l’urgence d’interdire les saveurs à l’échelle canadienne, entre autres dans le but d’empêcher l’industrie de profiter du manque d’encadrement à l’échelle nationale pour contourner la réglementation québécoise à cet égard. Outre ces actions publiques, la CQCT a continué d’expliquer aux titulaires de charges publiques, par l’entremise de lettres, d’échanges et de reportages médiatiques, que l’absence d’une mesure fédérale contribue grandement au manque de conformité à l’échelle provinciale et nuit à l’intégrité du régime fiscal des provinces.

En ce qui concerne les sachets de nicotine, la CQCT a coordonné la publication de multiples articles d’opinion conjoint sur la nécessité de maintenir les nouvelles règles restreignant la vente des sachets de nicotine aux pharmacies et a participé à de nombreux reportages pour faire contrepoids aux faux arguments de l’industrie du tabac et ses alliés qui n’ont cessé de mettre pression sur le gouvernement pour que ce dernier affaiblisse la réglementation fédérale, ce qui, là aussi, nuirait aux mesures québécoises.

Sur le plan provincial, la CQCT a poursuivi ses actions réclamant l’instauration d’outils et de mécanismes permettant aux instances québécoises d’améliorer la conformité au règlement québécois interdisant les saveurs dans le

vapotage. Elle continue de prôner des démarches pour pénaliser de manière plus rapide et plus efficace les entités commerciales qui s’adonnent au commerce de produits non conformes, notamment en interpellant le ministère des Finances. La CQCT continue également de documenter, d’analyser et de diffuser les impacts du commerce en ligne, des ventes interprovinciales, et de la promotion et livraison de produits provenant d’autres provinces. Elle collige et diffuse également la recherche et les constats les plus récents sur les questions de cessation tabagique en lien avec le vapotage, des entités qui forment le lobby pro-vapotage, des statistiques sur le taux de vapotage et des dommages que peuvent causer le vapotage et la dépendance à la nicotine.

Enfin, la CQCT continue d’avancer la réflexion sur les grandes questions de la lutte antitabac. Par exemple, elle n’a cessé d’exposer les faiblesses de l’entente mettant fin au litige entre les gouvernements provinciaux et les grands fabricants de tabac canadiens qui a été finalisée au printemps 2025, notamment en profitant des demandes médiatiques et des conférences en santé pour réclamer la modernisation des lois canadiennes et québécoises encadrant l’ensemble des produits nicotiniques non thérapeutiques, dont les produits du tabac, les produits de vapotage et tout nouveau produit comme les sachets de nicotine. Elle a également coordonné une campagne avec les partenaires québécois en santé pour demander la bonification des budgets consacrés à la prévention, la cessation, l’inspection et aux cyber-enquêtes liées au tabac et aux cigarettes électroniques..

3. Dépenses détaillées

☒ Liste détaillée des dépenses par poste budgétaire, incluant les pièces justificatives en annexe au besoin.

4. Conformité

☒ Confirmation que les dépenses respectent les règles de la convention / de l’entente.

5. Attestations

☒ Je certifie que les informations financières présentées dans cette reddition de comptes sont exactes, complètes et conformes aux normes applicables.

Commentaires/précisions :



Signature du représentant du bénéficiaire : _____ Date : 15 mai 2026
Nom et titre : Sandhia Vadlamudy, Directrice générale